



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Contribution financière du Département aux travaux de réhabilitation du Centre "défense deuxième chance" (EPIDE)

Rapport n° CG/2012/35

Service Chef de file :

Service de l'insertion et de l'emploi

Service(s) associé(s) :

Résumé :

L'EPIDE a pour objectif d'aider les jeunes volontaires, à trouver leur place dans la société, et de favoriser leur entrée dans la vie active grâce à une formation intégrant les aspects comportementaux, scolaires et préprofessionnels.

Le présent rapport vise à soumettre à l'examen de l'assemblée plénière du Conseil Général notre participation financière aux travaux de réhabilitation du bâtiment.

Lors de sa séance plénière du 25 juin 2007, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé l'octroi d'une subvention d'investissement au Centre de « défense 2ième chance ».

Ce centre, géré par l'établissement public d'insertion à la défense (EPIDE) a pour objectif d'aider les jeunes, volontaires, à trouver leur place dans la société et de favoriser leur entrée dans la vie active grâce à une formation intégrant les aspects comportementaux, scolaires et préprofessionnels.

Situé Quartier Lecourbe, il a été inauguré le 22 mars 2007.

Par décret n° 2009-310 du 19 mars 2009, les immeubles appartenant initialement au Ministère de la Défense, dépendant de l'emprise dénommée Quartier Lecourbe à Strasbourg, ont été transférés en pleine propriété à l'EPIDE.

La subvention d'investissement sollicitée à l'époque par l'EPIDE visait à permettre à ce dernier de mener d'importants travaux de réhabilitation en vue d'augmenter la capacité d'accueil de l'EPIDE de 60 places à 240. Elle s'élevait en 2007 à 918 750 € sur la durée des travaux prévus sur 3 ans, soit 12,5 % du montant des travaux (7,35 M€). Les travaux portent sur les bâtiments pédagogiques et le centre d'hébergement.

La Région et la CUS avaient également été appelées à contribuer au financement des travaux pour un montant de :

- 1 250 000 € pour la CUS ;
- 918 750 € pour la Région (12,5 % du montant des travaux).

Néanmoins, depuis 2007, ces travaux n'ont pas été engagés. Les projets de réhabilitation ont été régulièrement révisés et ce n'est que le 19 avril 2012 que la direction générale de l'EPIDE a fait connaître aux 3 collectivités le programme de réhabilitation qui démarre à l'été 2012. L'assiette de subvention a été recalibrée à un niveau de 3,8 M€.

Il appartient donc aux collectivités de délibérer une nouvelle fois sur leur contributions financières mais cette fois-ci sur une assiette de subvention inférieure.

Dans ce cadre, il est proposé de confirmer la position qui était celle du Conseil général dans sa délibération du 25 juin 2007, en fixant l'intervention du département du Bas-Rhin à 12,5 % de l'assiette retenue par l'EPIDE.

La participation du département du Bas-Rhin s'établirait donc à 475 000 € sur 3 ans, soit un calendrier prévisionnel des décaissements de :

- 190 000 € dès 2012 (40 %) ;
- 190 000 € en 2013 (40 %) ;
- 95 000 € en 2014 (20%).

La commission permanente, disposant de la délégation utile, sera chargée d'examiner la convention financière adéquate.

La CUS a fait savoir que sa part serait fixée à 620 000 €. La Région a validé une aide financière du même montant que celle envisagée de la part du département du Bas-Rhin, soit 475 000 € sur 3 ans.

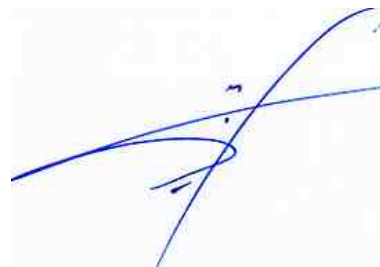
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des Solidarités, le Conseil Général :

- *décide de participer aux travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de formation "défense 2ème chance", à hauteur de 12,5 % d'un montant de travaux de 3,8 M€*
- *rappelle que la commission permanente a reçu délégation de compétence de la part du Conseil Général pour approuver la convention financière sur la base de laquelle devrait intervenir le versement de ladite subvention.*

Strasbourg, le 31/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL